



- :- :- :- :-

CONSEIL MUNICIPAL

- :- :- :- :-

- 13 AVRIL 2015 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎09 70 62 78 71

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦ Approbation du Conseil municipal du 27 janvier 2015	2
FINANCES	3
VOTE DES TAUX.....	3
01/Fixation des trois taxes locales pour 2015	3
ADMISSION EN NON-VALEUR	7
02/Admission en non-valeur pour les années 2009 à 2015	7
REMISES GRACIEUSES	7
03/Remises gracieuses pour les années 2013 et 2014.....	7
OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN	7
AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ORU DE BAGNEUX ..	7
04/Approbation de l'avenant n° 6 dit « de clôture » à la convention partenariale pour la mise en oeuvre de l'ORU de Bagneux et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer.....	7
AMENAGEMENT URBAIN	8
OPERATION D'AMENAGEMENT « PLAINE DE JEUX »	8
05/Approbation de l'avenant n° 1 de prorogation à la convention de concession d'aménagement « Îlot Albert Petit - rue des Blains » (Plaine de Jeux).....	8
ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO	8
07/Délégation du droit de priorité à la Semaba pour la parcelle Q N° 39	10
SERVICES TECHNIQUES	11
AVENANT - TRAVAUX DE CLOTURES	11
8/Approbation de l'avenant n° 2 au marché n° 172601 à passer avec la Société JLC Clôtures et Autorisation donnée à Mme le Maire de le signer	11
REFACTURATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE CONCERNANT LA RESIDENCE DU CLOS LAPAUME	11
09/Autorisation du Conseil municipal donnée à Mme le Maire pour la signature de la convention ccas/commune concernant la refacturation de l'énergie électrique de la résidence des personnes âgées du Clos Lapaume	11
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	11
SIPPEREC	11
10/Motion du Conseil municipal en faveur du maintien des conditions et modalités d'exercice de l'intégralité de la compétence « développement des énergies renouvelables » transférée au Sipperec.....	11

SIGEIF.....	13
11/Avis du Conseil municipal sur l'adhésion de la Commune de Chennevieres-sur-Marne pour les compétences gaz et électricité	13
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	14
ORGANISATION DE LA « FETE DES ASSOCIATIONS, DU SPORT ET DE LA MUSIQUE ».....	14
12/Autorisation donnée à Mme le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et des autres partenaires possibles pour l'organisation des manifestations et autorisation donnée à Mme le Maire de signer les conventions qui en découleront	14
PREVENTION DE LA RADICALISATION VIOLENTE.....	14
13/Approbation de la participation de la commune de Bagneux au projet européen relatif à la prévention de la radicalisation violente et autorisation donnée à Mme Le Maire de signer les conventions qui en découleront et de solliciter des subventions.....	14
TARIFS	15
ÉDUCATION	15
14/Approbation de la grille tarifaire pour la Restauration Scolaire.....	15
15/Approbation de la grille tarifaire pour les centres d'accueils périscolaires.....	15
16/Approbation de la grille tarifaire pour les accueils de loisirs sans hébergement.....	15
17/Approbation de la grille tarifaire pour les activités spécialisées	15
18/approbation de la grille tarifaire pour les prestations de séjours	15
SPORTS	16
19/Relèvement des tarifs de droits de stationnement camping et autres prestations.....	16
20/Relèvement des tarifs des plats cuisinés	16
21/Relèvement des tarifs concernant les repas des commensaux.....	16
22/Relèvement des tarifs de l'activité gymnastique seniors.....	16
23/Relèvement des tarifs concernant l'activité aquagym seniors et de la natation.....	16
JEUNESSE.....	16
24/Revalorisation des tarifs des spectacles du festival « alliances urbaines » organisé par le service municipal de la jeunesse – édition 2015	16
25/Revalorisation des participations familiales à l'utilisation des studios de musique pour l'année scolaire 2015/2016.....	17
26/Fixation d'un tarif pour un concert au Théâtre Victor Hugo de Bagneux.....	17
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	17
27/Révision des tarifs appliqués au sein des centres sociaux et culturels hors quotient familial	17
RESTAURATION	18
28/Création d'un tarif pour la vente de repas confectionnés par la Cuisine Centrale pour les organismes extérieurs	18

ÉDUCATION	18
FINANCEMENT DE SAINT GABRIEL	18
29/Acceptation de la convention et des avenants à passer avec la Fondation d’Auteuil Saint Gabriel et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer	18
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SUR FONDS LOCAUX EN FAVEUR DE L’EQUIPEMENT DU MULTI- ACCUEIL ARC-EN-CIEL.....	19
30/Approbation de la convention à passer entre la Commune de Bagneux et la caisse d’allocations familiales des Hauts-de-Seine relative à une subvention de fonctionnement sur fonds locaux en faveur de l’équipement du multi-accueil arc-en-Ciel et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	19
PRESTATION DE SERVICE AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS	19
31/Approbation de la convention à passer entre la commune de Bagneux et la caisse d’allocations familiales des Hauts-de-Seine relative au bénéfice de la prestation de service aide spécifique rythmes éducatifs et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	19
REGLEMENT D’ATTRIBUTION DES AIDES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DES STRUCTURES D’ACCUEIL PETITE ENFANCE	20
32/Acceptation du règlement d’attribution des aides départementales à passer avec le conseil départemental des Hauts-de-Seine et autorisation donnée à Mme le maire de signer la grille récapitulative des structures municipales d’accueil petite enfance	20
CULTURE	20
33/Adhésion de la ville à la fédération des arts de la rue en Île-de-france	20
34/Autorisation à déposer le dossier de renouvellement des licences de spectacle auprès de la DRAC et désignation du représentant de la ville	20
COMMUNICATION	21
MARCHE FOURNITURE DE PAPIER POUR L’IMPRIMERIE ET LA REPROGRAPHIE N° 200600 - LOT N° 1 PAPIER POUR LA REALISATION DU JOURNAL MUNICIPAL « BAGNEUX INFOS » EN IMPRESSION OFFSET	21
35/Acceptation de l’avenant n° 2 au marché n° 200600 à passer avec la société Inapa concernant la modification du type de papier et du format utilisés pour la réalisation du journal municipal « Bagneux Infos » en impression offset et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	21
MARCHE DE REALISATION DE TRAVAUX D’IMPRESSION ET DE FAÇONNAGE POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE BAGNEUX	21
36/Autorisation donnée à Mme le Maire de signer le marché correspondant	21
JUMELAGE	21
37/ Acceptation de la convention à passer avec l’association Douleurs sans Frontières (dsf) visant une prise en charge adaptée des enfants et familles en souffrance dans plusieurs établissements de l’enfance et la petite enfance à Vanadzor et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	21
HABITAT	22

38/APPROBATION DE LA CONVENTION DE RESERVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX POUR LA VILLE A PASSER AVEC LA SEMABA ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER	22
39/Approbation de la convention entre la commune et la Semaba définissant les contreparties à l’octroi d’une subvention à la Semaba concernant le financement des travaux de réfection du patrimoine et autorisation donnée à Mme le Maire de verser à la Semaba une subvention de 499 781,92 Euros	23
PERSONNEL	25
40/Création d’un emploi d’attaché pour la Direction de l’informatique et de la ville connectée	25
42/Création d’un emploi de technicien principal de 2 ^{ème} classe pour la direction des espaces publics et de l’environnement.....	25
41/Création d’un emploi de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe pour la direction générale - pôle éducation et épanouissement.....	25
43/Indemnité de Conseil allouée au comptable du Trésor pour ses fonctions de Conseiller auprès de la Commune	25
44/Prise en charge des frais de procédure et de consignation dans l’affaire protection fonctionnelle d’un élu	25



CONSEIL MUNICIPAL
- LUNDI 13 AVRIL 2015 -

(La séance est ouverte à 20 h 45 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Nous allons commencer notre séance du Conseil municipal.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, absent, pouvoir à Bruno Tuder

DIMBAGA Sidi, présent

TALLA Irène, présente

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, présent

DIEME Claudette, absente, pouvoir à Nadia Seisen

PINARD Jean-Louis, absent, pouvoir à Pascale Meker

BESSON Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, présente

BORLANT Alain, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah

BALUTCH Nouraqa, absent

ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Marie-Hélène Amiable

HOURS Françoise, absente,

DARD Catherine, présente

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, présente

TUDER Bruno, présent

KONÉ Justin, absent, pouvoir à Djedjiga Oualli

CARTERON Laurent, présent

CHAMI-OUADDANE Nezha, présente

CALICE Jean-Max, présent

FRESSE Ludovic, présent

CILLIERES Hélène, présente

RONDEPIERRE Louise, présente

GABIACHE Claire, présente

ZANI Saïd, présent

POURTAUD Michèle, absente, pouvoir à Jean-Luc Rousseau

MARTIN Patrice, présent

GARGARI Saléha, absente, pouvoir à Patrice Martin

ADELAÏDE Anna, absente

HUET Dominique, présent

ROUSSEAU Jean-Luc, présent

Le quorum est atteint Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

◆ **Approbation du Conseil municipal du 27 janvier 2015**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?

Mme DAVID. - Dernière phrase de la page 30, il est marqué : « la femme » en parlant d'une association. Il s'agit de l'AFAB.

Au quatrième paragraphe de la page 31, il est marqué l'école « Semento », c'est l'école Siamanto.

M. ZANI. - Comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer à Mme Alezard, c'est la première fois que mes votes sont alliés à l'UDI non-inscrit. Je souhaiterais qu'ils demeurent comme ils l'ont toujours été, c'est-à-dire engageant ma propre responsabilité et non celle d'un parti auprès duquel je ne n'ai pas renouvelé mon adhésion.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Vous souhaitez que l'on mette « non-inscrit » ?

M. ZANI. - Oui.

Mme le MAIRE. - Nous ferons les corrections qui conviennent.

D'autres remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

FINANCES

VOTE DES TAUX

01/FIXATION DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2015

Mme BOUDJENAH. - Madame le Maire, chers collègues, cette première délibération porte sur les trois taxes qui fondent la fiscalité locale, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Elle doit faire l'objet d'un vote avant le 15 avril de chaque année, ce qui explique que nous soyons réunis ce soir en Conseil municipal avec ce point à l'ordre du jour.

Si nous avons voté notre budget primitif 2015 le 27 janvier dernier, nous ne disposions pas alors des bases d'imposition indispensables au calcul de ces taux et donc au vote qui a lieu ce soir.

Mais au moment de la discussion préalable au vote de notre budget, nous avons indiqué que, dans le contexte budgétaire très contraint auquel nous sommes confrontés, la nécessité de devoir augmenter les impôts locaux de façon modérée cette année avec une hausse de 1,5 % pour la part communale, s'avérerait indispensable.

J'expliquais alors, je cite : *« qu'avec près de 700 000 € de recettes en moins dans notre budget 2015 (...), loin de nous réjouir de cette situation, si nous ne prenons pas cette décision d'augmenter de manière modérée les impôts locaux, nous devons opérer des restrictions plus importantes dans des services publics, ce que nous ne souhaitons évidemment pas faire à un moment où les Balnéolais ont plus que jamais besoin de services publics ».*

Nous ne le faisons pas de gaieté de cœur, mais nous le faisons après avoir fait l'effort de geler ces taux pendant 4 ans.

Nous avons bien conscience que la fiscalité locale est élevée à Bagneux, notamment le niveau de la taxe foncière.

Sur la taxe d'habitation, nous sommes aujourd'hui 12^{ème} sur le tableau des 36 villes des Hauts-de-Seine. Nous ne sommes certes pas au bas de l'échelle, si l'on peut dire, mais pas non plus tout en haut puisque 11 communes sont au-dessus de nous, ce qui n'était pas le cas il y a plusieurs années. On verra ce qu'il adviendra avec les votes qui ont eu lieu cette semaine dans toutes les communes.

L'augmentation reste donc raisonnable, avec + 1,5 % et, pourtant, vous le savez, pour compenser les baisses de dotations, nous aurions pu décider d'une hausse beaucoup plus forte.

Une telle décision n'est d'ailleurs pas l'apanage de notre ville puisque d'autres communes du département, et pas les moins bien loties, vont augmenter, pour certaines, de manière sensiblement importante, leurs impôts cette année.

C'est, par exemple, le cas de la ville de Rueil où le Maire a ainsi annoncé entre 3 et 5 % d'augmentation de la fiscalité selon le type de taxe ou encore Garches avec + 4,5 % ou notre voisine Châtillon avec + 9 %.

Mais, comme souvent, ce sont les villes les plus en difficulté qui se retrouvent à avoir des taux parmi les plus élevés. Une forme de double peine, en quelque sorte, dans les villes où un grand

nombre d'habitants est exonéré de la fiscalité du fait de revenus bas. Or, ce sur quoi nous alertons depuis des mois à l'instar de 16 000 communes et intercommunalités relayant les inquiétudes de l'association des Maires de France, est en train d'arriver : les dispositions que la baisse des dotations oblige les communes à prendre et notamment les impacts sur le niveau d'investissement.

Je cite l'AMF à ce propos : *« les derniers chiffres du déficit public pour 2014 évalué par l'INSEE à 4 % (contre 4,1 % l'an dernier) confirment que les investissements des collectivités locales dans leur ensemble connaissent une chute de près de 8 %, ce qui est considérable.*

En 2008, année d'élections, l'investissement n'avait baissé que de 2,8 % : c'est donc une baisse de 8 %, c'est d'une toute autre ampleur, c'est une toute autre ampleur qui est enregistrée, confirmant les prévisions des études de l'AMF diffusées lors du congrès des Maires lors de novembre dernier.

Cette chute (...) risque de s'amplifier considérablement en 2015 et dans les années à venir. Aussi se réjouir de la chute de l'investissement local pour contenir d'un point de vue comptable les déficits des autres responsables de la dépense publique est une erreur économique et sociale majeure ».

Il faudra donc bien que le Gouvernement entende la voix de la raison et de la reprise de la croissance au risque que l'austérité ne nous entraîne tous dans le mur.

Pour en revenir à notre commune, la note très précise rédigée par l'administration - nous avons eu à en débattre lors de la commission des finances la semaine dernière - vous donne les détails explicatifs sur les écarts entre nos prévisions et les données des services fiscaux, données inscrites dans ce que l'on appelle l'état fiscal 1259.

Je ne reprends pas l'ensemble de la note. Je souhaite simplement souligner qu'ont notamment été pris en compte dans l'évaluation du produit fiscal que nous enregistrerons cette année :

- le taux de progression des valeurs cadastrales voté chaque année dans la loi de finances et qui, pour 2015, est fixé à 0,9 %,
- les bases revenant en imposition en 2015 pour la taxe foncière, c'est-à-dire des bases précédemment exonérées qui sont réintroduites,
- la suppression de l'exonération de 2 ans de la taxe foncière pour les constructions nouvelles comme le Conseil municipal en a décidé le 23 septembre 2014.

Les écarts de montants entre ce que nous avons prévu au moment du vote du budget primitif et ce que nous avons désormais à notre disposition se justifient pour une grande part par l'évolution de certaines bases mais aussi par le décalage qui peut se produire dans la livraison et l'occupation effective de nouvelles constructions.

Cet écart donnera donc lieu, au cours de l'année, à des ajustements que l'administration fiscale nous notifiera avec sans doute un produit supplémentaire notamment sur la taxe foncière.

Un dernier mot pour souligner combien le niveau de compensations fiscales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par l'État n'est pas à la hauteur des pertes puisque, chaque année, un coefficient de minoration est appliqué pour calculer ces compensations. Il était de 50 % en 2013, de 40 % en 2014 et, en 2015, il sera seulement de 26,4 %. C'est dire combien c'est très loin d'être compensé à 100 % de ces pertes fiscales.

Pour l'heure, je vous invite à voter les nouveaux taux pour l'année 2015, à savoir :

- 16,41 % pour la taxe d'habitation,
- 23,35 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 27,60 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Mme le MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - Je n'interviendrai pas longtemps car nous avons déjà débattu lors du débat sur le budget primitif 2015. Nous pensons que d'autres choix étaient possibles au lieu de taxer les Balnéolais.

L'augmentation des taxes locales doit répondre à des investissements le plus souvent sur du long terme et ce n'est pas le cas dans cet exercice budgétaire.

363 000 € de recettes supplémentaires pour la commune, ce n'est même pas la subvention que nous allons donner à la SEMABA pour les travaux de rénovation des logements sociaux.

Merci.

Nous voterons en cohérence avec notre dernier vote.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ? Monsieur Rousseau.

M. ROUSSEAU. - Merci Madame le Maire.

Notre vote sera aussi en cohérence avec celui sur le budget. Les taxes étant élevées, nous voterons contre.

M. ZANI. - Pourrions-nous avoir la moyenne du département par rapport à notre commune ?

Mme le MAIRE. - Je ne l'ai pas sous la main.

M. ZANI. - Si vous n'avez pas les chiffres, ce n'est pas grave.

Mme le MAIRE. - Nous pourrions vous les passer.

S'agissant de la taxe d'habitation, nous étions les 12^{ème} sur 36 et les 1^{er} sur la taxe foncière l'année dernière.

M. ZANI. - C'était pour faire une analyse pertinente car il est trop facile de dire : c'est cher, ce n'est pas cher, etc. Il faudrait un élément comparatif.

Mme le MAIRE. - Il faudrait que l'on voie aussi le rendement de l'impôt. Ce n'est pas simplement le taux qui compte, c'est ce que cela rapporte dans les caisses de la commune. Vous verriez que ce sont les villes populaires qui ont le rendement de l'impôt le moins élevé. Les taux sont très peu élevés dans ce département, de mémoire, à Courbevoie, à Vaucresson, à Marne-la-Coquette, à Puteaux, à Nanterre, tous ceux autour de La Défense où les recettes de fiscalité économique sont extrêmement importantes.

Nous pourrions vous les passer. Les chiffres de 2014 sont sortis.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MEKER. - Le taux d'imposition est élevé dans le département. Nous pouvons aussi souligner que les autres communes vont être amenées à augmenter leur fiscalité de façon importante. Châtillon va l'augmenter de 9 points par exemple. Ce n'est pas lié uniquement à notre ville. Quoi qu'il en soit, quoi que l'on en pense, le fait est que la fiscalité se redistribue sur les collectivités territoriales, ce qui pose un problème évident. En tout cas, c'est un état de fait avec lequel il faut que l'on fasse, bon gré mal gré, de façon, comme le souligne régulièrement l'AMF, contrainte et forcée et très drastique.

Mme le MAIRE. - Madame Moutaoukil.

Mme MOUTAOUKIL. - Merci Madame le Maire.

Le groupe des élus socialistes, en cohérence, comme les autres groupes, va voter dans le sens de celui émis lors du DOB et du budget primitif 2015, pour cette mesure même si, bien évidemment,

cela ne nous enchante pas d'avoir à augmenter ces taux de fiscalité locale.

Mme Boudjenah l'a dit dans sa présentation, la taxe d'habitation est un impôt relativement injuste qui, par ailleurs, ponctionne toujours les mêmes concitoyens, c'est-à-dire plutôt les gens de la classe moyenne qui voient ainsi leur pouvoir d'achat baisser.

Évidemment, on peut considérer que la situation économique et sociale du pays est difficile et que cela nous amène à faire un certain nombre d'efforts, mais dans le même temps, c'est vrai que l'on ne peut pas juste constater chaque année, malgré le gel des 4 ans que l'on a mentionné, que c'est compliqué, difficile et que des villes en difficulté comme les nôtres n'ont pas d'autres moyens que celui-là pour compenser, en tout cas essayer de livrer un niveau de service public à la mesure des attentes de notre population.

En cela, vous l'avez dit d'ailleurs, les taux sont élevés : nous sommes encore aujourd'hui 12^{ème} du département s'agissant de la taxe d'habitation et 3^{ème} concernant la taxe foncière, si j'en crois l'administration. Cela coûte cher d'habiter Bagneux. Il faut le dire comme cela.

Comme vous l'avez dit, le rendement de l'impôt est extrêmement faible, parce qu'un certain nombre de nos concitoyens sont exonérés aujourd'hui de ces impôts tout simplement parce qu'ils n'ont pas les moyens de les payer.

C'est la raison pour laquelle notre Groupe continue à prôner la mixité sociale dans notre ville, dans tout ce qui se fera en termes de nouvelles constructions, de manière à élargir l'assiette de l'impôt et à faire rentrer de nouvelles recettes dans les budgets de notre ville.

Encore une fois, quand on prône la mixité sociale à Bagneux, ce n'est pas simplement se gargariser de mots, cela a du sens et signifie aussi des politiques d'aménagement, de constructions qui permettent en effet de faire venir des populations qui ont un peu plus de moyens que celles que nous avons aujourd'hui.

Bien évidemment, il ne s'agit pas, là, je le dis par avance pour ne pas que l'on me fasse dire ce que je n'ai pas dit, de faire partir des Balnéolaises et Balnéolais, des habitants de notre ville, mais de compenser les difficultés que, chaque année, nous pouvons constater au moment du débat budgétaire et de la fixation des taxes locales.

Nous allons évidemment voter cette mesure, mais nous pensons que, pour l'avenir, il nous faut réellement réfléchir à une politique de construction de notre ville, d'aménagement de notre ville mettant en avant la mixité sociale.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?....

Personne.

Tous les collègues le savent, cette hausse modeste de 1,5 % intervient après 4 années de gel des dotations.

La collectivité fournit un effort important pour ne pas augmenter la pression fiscale sur les habitants de notre ville. On a noté 363 000 € de recettes. Un point et demi d'impôts couvre un tout petit peu plus que la moitié des dotations qui nous ont été retirées puisque l'on a perdu 1,2 M€ de dotation forfaitaire, je vous le rappelle. Il y a eu une augmentation de la péréquation, mais au final, on a perdu 600 000 € de recettes de la part de l'État.

Les 363 000 € couvrent un tout petit peu plus que la moitié de la perte de dotation.

Cela veut dire aussi que, malgré cette hausse modeste, le budget primitif 2015 a été construit de manière extrêmement contrainte, contrainte pour les dépenses de personnel de la ville

particulièrement, mais aussi contrainte pour les activités puisqu'on a dû baisser les crédits d'activités dans plusieurs services.

Je crois que l'on reste vraiment dans une fourchette raisonnable même s'il ne fait plaisir à personne d'augmenter les impôts. C'est aussi le moyen de maintenir un service public communal de qualité.

Le taux d'imposition de la taxe d'habitation est de 16,41 %,

Celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 23,35 %,

Celui de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties est de 27,60 %.

Je vous propose de passer au vote.

➤ **VOTE :**

➤ **AVIS FAVORABLES = LES GROUPES DE LA MAJORITE MUNICIPALE**

➤ **AVIS DEFAVORABLES = LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN ET LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

➤ **ABSTENTION = M. ZANI**

ADMISSION EN NON-VALEUR

02/ADMISSION EN NON-VALEUR POUR LES ANNEES 2009 A 2015

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de questions sur ce point ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

REMISES GRACIEUSES

03/REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNEES 2013 ET 2014

Mme le MAIRE. - Ce sont de toutes petites sommes.

Avez-vous des remarques ?....

(Aucune.)

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN

AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ORU DE BAGNEUX

04/APPROBATION DE L'AVENANT N° 6 DIT « DE CLOTURE » A LA CONVENTION PARTENARIALE POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ORU DE BAGNEUX ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme BOUDJENAH. - Il n'y a pas énormément de choses à en dire parce que nous avons déjà approuvé cet avenant au Conseil municipal du 18 novembre. Cet avenant de clôture de notre opération nous a permis de redéployer 87 % des économies réalisées dans le cadre de l'opération, la plus grande partie ayant été fléchée sur la réhabilitation du patrimoine social de la SEMABA dans le quartier acquis auprès d'Icade, qui nécessite des travaux importants.

À la suite de cette adoption, début décembre dernier, le département est revenu vers nous avec plusieurs points d'analyse. Je vous fais grâce, sauf si vous demandez des précisions, cela a été examiné en commission d'aménagement, de ce qui a trait notamment à la manière dont sa

participation financière globale est affichée dans l'avenant de clôture.

Un certain nombre de va-et-vient ont eu lieu entre les services municipaux et départementaux.

Conformément aux engagements financiers pris par les deux collectivités à l'époque de la signature de la convention en 2006, un certain nombre de choses ont été réécrites dans la maquette financière notamment :

- la suppression des montants de la colonne EPCI et leur répartition à 75 % pour le département et 25 % pour la commune, conformément à ce qui se faisait dans le cadre du syndicat mixte,

- le redéploiement des 201 583,93 € d'économies réalisées sur les lignes Porte d'en Bas et « réhabilitation de la Barre des Cuverons » sur la ligne « démolition de la Barre des Tertres » dans la colonne « Conseil général ».

La participation totale du département des Hauts-de-Seine à hauteur de 26 396 553 € restants ainsi dans l'enveloppe initiale prévue dans le cadre de la convention 2006.

Il s'agit d'approuver l'avenant et d'autoriser Mme le Maire à le signer.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions ?....

Cela a été examiné en commission.

(*Approbation.*)

Nous passons au vote.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMENAGEMENT URBAIN

OPERATION D'AMENAGEMENT « PLAINE DE JEUX »

05/APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 DE PROROGATION A LA CONVENTION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT « ÎLOT ALBERT PETIT - RUE DES BLAINS » (PLAINE DE JEUX)

Mme le MAIRE. - L'aménagement n'est pas encore terminé. On vous propose de proroger de quatre années la convention. On vous donne l'information, que vous avez eue en commission des finances, à savoir que le plot en accession sociale à la copropriété sera réalisé par COPIMMO.

Y a-t-il des remarques ?....

(*Aucune.*)

Nous passons au vote.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, AVIS CONTRAIRE LE GROUPE BAGNEUX, DEMAIN**

ZAC ÉCOQUARTIER VICTOR HUGO

06/APPROBATION DE LA CHARTE DES ÉCOQUARTIERS

Mme BOUDJENAH. - Vous avez eu la charte des écoquartiers. Nous proposons que la ville la signe. C'est une condition préalable à l'examen du dossier de labellisation écoquartier pour notre ZAC écoquartier Victor Hugo puisque les objectifs poursuivis par la ville dans le cadre de ce projet urbain s'inscrivent complètement dans la démarche de labellisation.

Le Conseil municipal doit l'approuver en vue de la signature par le Maire.

Vous connaissez bien notre projet. La ville souhaite développer un projet urbain d'ensemble sur le quartier nord avec l'ambition, d'une part, de favoriser la mixité sociale en permettant aux Balnéolais

des cités populaires de rester dans leur ville et d'y vivre mieux tout en accueillant de nouveaux habitants et, d'autre part, de promouvoir et de construire au nord de la commune un projet urbain cohérent, respectueux de ses quartiers et de ses habitants, de ses valeurs et de son environnement.

Nos objectifs de promouvoir un modèle urbain compact de haute qualité environnementale, le développement de l'activité économique, la construction de logements diversifiés, le développement d'espaces publics et verts de qualité ainsi que la démarche de concertation innovante et pérenne avec notamment la Maison du projet et le processus de concertation autour de l'ensemble du projet quartier nord correspondent à la démarche des écoquartiers. C'est pourquoi nous pensons assez pertinent de nous inscrire dans cette démarche.

Pour information, la première fois que l'État avait lancé une telle démarche d'appel à projets, c'était en octobre 2008. Ce label national écoquartier permet d'encourager, d'accompagner et de valoriser des projets d'aménagement et d'urbanisme réellement durables. Il vise à distinguer l'exemplarité de ces démarches.

La charte comprend 20 engagements. Chaque dossier sera examiné dans le respect de 20 critères d'évaluation et d'indicateurs chiffrés.

Il y a 3 étapes, tout d'abord : la signature puis l'engagement dans la démarche de labellisation - nous serons amenés à en reparler - enfin, le label écoquartier. Lorsque l'opération est livrée ou en voie de l'être, la collectivité peut recevoir ce label si les réalisations sont conformes aux objectifs fixés. C'est bien évidemment ce à quoi nous aspirons.

Il vous est proposé ce soir d'approuver la charte et de permettre à Mme le Maire de la signer.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ou des questions ?...

(Aucune.)

Je crois que c'est très bien pour notre ville.

Mme MEKER. - Je souhaiterais rappeler rapidement que c'est un événement majeur. Le fait que ce projet rassemble dans un même élan, dans un même mouvement social et environnemental, la Pierre Plate, ce que l'on appelait autrefois l'éco-ZAC, éligible à une opération ANRU 2, et ce quartier est un événement important.

Le volet social et le volet environnemental ne pouvaient évidemment pas être dissociés l'un de l'autre, c'est ce qui est fait aujourd'hui. C'est un très bel espoir, un très beau projet. C'est aussi un événement majeur parce que cela permet à la ville qui a de profondes transformations de s'engager vraiment et de montrer quel type de projet, elle souhaite voir naître sur son territoire.

On pense au projet des Mathurins qui vous a été présenté jeudi soir. L'architecte urbaniste nous a présenté un projet qui valorise le site. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Il y a une pression foncière importante sur ce site avec une proposition très dense. Le fait que nous nous engageons dans une démarche d'écoquartier montre tout l'intérêt que nous portons à l'environnement de la ville et à la présence de la nature en ville. À ce propos, je rappelle que nous nous étions engagés tout récemment à une qualité liée aux espaces verts dans la ville avec des réseaux à 300 mètres de chaque Balnéolais et un ratio de 8,5 m² d'espaces verts par habitant.

Dans un contexte où l'État va pousser fortement à l'urbanisation et où les promoteurs y poussent fortement, le fait que nous dessinions ensemble un projet de qualité et d'avenir, qui peut se traduire dans cet engagement de charte écoquartier pour préserver ce cadre de vie est, me semble, très important.

Mme le MAIRE. - Merci.

Monsieur Zani.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

« Concernant l'avenir du site des Mathurins présenté le 9 avril 2015 à la salle des fêtes, je voulais seulement souligner que, lorsque la population est conviée pour réfléchir et donner un avis, que cet avis soit retenu ou pas, il ne faut pas le travestir. On le vide de sa substance en disant autre chose que celle proposée. En effet, notre table de réflexion a proposé et retenu, je cite : « un parking souterrain et une vidéoprotection en surface » qui a été traduite en ce sens : un stationnement mutualisé avec une vidéosurveillance, ce qui n'a rien à voir avec ce que l'on a proposé.

Merci. »

Mme le MAIRE. - Sur cet aspect des Mathurins, sans entrer dans le débat ce soir parce qu'il n'est pas à l'ordre du jour, un compte rendu sera rédigé.

À chaque table, des personnels de la commune ont noté l'intégralité des propositions. Il y aura donc un compte rendu exhaustif de tout ce qui a été proposé et qui n'a pas été mentionné. On demandait aux « rapporteurs » de donner une ou deux propositions (certains ont été un peu plus loin) et d'être extrêmement brefs. Cela ne permettait donc pas de redonner toute la richesse des débats.

Il y aura bien un compte rendu avec l'ensemble des propositions qui servira de document public, de rendu de concertation. Je voulais vous le préciser.

Je n'étais pas à votre table, je ne sais pas si cela n'a pas été fidèle, mais il y aura un compte rendu fidèle de toutes les propositions émises, celles retenues comme celles qui ne l'auront pas été puisque, là, il s'agissait d'une première réunion d'échanges.

M. ZANI. - Il faut en vouloir à Mme Meker qui m'a tendu la perche!

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de souci. Les propositions ne reflétant pas l'intégralité des discussions, il est important de les avoir.

M. ROUSSEAU. - Cette charte écoquartier doit être un outil structurant et basé sur le contexte réglementaire et légal mais je pense que cela peut être un bon outil de travail pour le suivre.

Mme le MAIRE. - Tout à fait.

Je crois que nous sommes d'accord sur ce point.

Nous passons au vote.

⇒ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

07/DELEGATION DU DROIT DE PRIORITE A LA SEMABA POUR LA PARCELLE Q N° 39

Mme SEISEN. - Il s'agit de la parcelle située à l'angle de la rue Jean Marin Naudin et de l'avenue Aristide Briand d'une superficie de 1 729 m².

Elle a été acquise par l'État dans le cadre du projet d'élargissement de la RD 920 mais qui a abandonné le projet par une lettre du 25 février 2015. L'AFTRP (l'Agence foncière et technique de la Région parisienne qui gère le patrimoine de l'État) a notifié à la ville l'intention de céder cette parcelle puisque la ville dispose d'un droit de priorité dans ce cadre. La parcelle présente un intérêt majeur puisqu'on est dans la zone écoquartier Victor Hugo.

La délibération propose de déléguer le droit de priorité à la SEMABA aménageur.

Cela se fait en deux temps car on a pris une délibération en mars 2014 par laquelle le Conseil municipal délégué au Maire a la possibilité d'exercer le droit de priorité.

Premièrement, il est demandé au Conseil municipal de rapporter le point 22 de la délibération de mars 2014 par lequel le Conseil municipal a délégué à Mme le Maire la compétence pour exercer le droit de priorité uniquement concernant la parcelle Q39 et, deuxièmement, il est demandé au

Conseil municipal d'approuver la délégation d'exercice du droit de priorité sur cette parcelle au profit de la Semaba, aménageur de la ZAC écoquartier Victor Hugo.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, AVIS CONTRAIRE LE GROUPE BAGNEUX, DEMAIN ABSTENTION LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

SERVICES TECHNIQUES

AVENANT - TRAVAUX DE CLOTURES

8/APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 172601 A PASSER AVEC LA SOCIETE JLC CLOTURES ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous ne vous présentons pas ce soir cette délibération.

REFACTURATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE CONCERNANT LA RESIDENCE DU CLOS LAPAUME

09/AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DONNEE A MME LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DE LA CONVENTION CCAS/COMMUNE CONCERNANT LA REFACTURATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA RESIDENCE DES PERSONNES AGEES DU CLOS LAPAUME

M. DIMBAGA. - « Dans le cadre de la mutualisation des achats, la commune a passé un marché pour la fourniture d'électricité par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC), englobant notamment la partie des locaux de la Résidence du Clos La Paume à la charge du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de refacturation entre la commune de Bagneux et le CCAS pour cette fourniture d'électricité. Cette refacturation reprendra les montants exacts facturés par le fournisseur d'énergie et les factures du fournisseur seront jointes aux titres de recette présentés.

Cette convention est conclue pour l'année 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention. »

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?....

(Aucune.)

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIPPEREC

10/MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL EN FAVEUR DU MAINTIEN DES CONDITIONS ET MODALITES D'EXERCICE DE L'INTEGRALITE DE LA COMPETENCE « DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES » TRANSFEREE AU SIPPEREC

Mme BOUDJENAH. - Nous avons délibéré en 2011 pour transférer la compétence énergies renouvelables au SIPPEREC, syndicat intercommunal, en particulier pour mener à bien la création et l'exploitation de notre réseau de chaleur alimenté par la géothermie.

Ces jours-ci, après la fin du forage dans plusieurs rues de la ville, les travaux sont bien entamés pour la construction du réseau lui-même. Il y aura ensuite la construction de la centrale avenue Foch. Le Sipperec conduit les études, la procédure de délégation de services publics, obtient les financements et suit les travaux en coordination avec la ville. Au-delà de notre projet, le Sipperec pilote également le projet de géothermie d'Arcueil/Gentilly ou encore celui de Rosny-sous-Bois/Noisy-le-Sec/Montreuil répondant pleinement aux objectifs du schéma régional Climat Air Energie qui prévoit le doublement de la production géothermale en Île-de-France.

La délibération qui nous est proposée ce soir tient au fait que cette compétence et cette mutualisation technique, juridique et économique risquent d'être remises en question par le transfert au 1^{er} janvier 2017 de la compétence je cite : « *création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains* » à la Métropole du Grand Paris tel que, pour l'instant, c'est inscrit dans la loi.

Il y a eu plusieurs rebondissements avec des amendements réintroduits, enlevés puis réintroduits, y compris la nuit.

Pour l'instant, c'est inscrit dans la loi sachant que, en ce moment c'est la navette avec le Sénat et que cela va revenir à l'Assemblée Nationale en seconde lecture courant juin.

Il convient de préciser que ce transfert avait pourtant été explicitement écarté lors des débats préalables à l'adoption de la loi MAPTAM en janvier 2014 et qu'il n'y a eu aucune consultation préalable des communes concernées dont nous faisons partie ni aucun travail préparatoire évaluant les impacts de ce transfert à la métropole.

Or, le transfert de cette compétence pose problème. C'est pourquoi nous proposons de prendre position ce soir puisque cette compétence a un caractère essentiellement local en matière de réseau de chaleur. En effet, les projets mis en œuvre le sont à l'échelle d'un ou de quelques quartiers d'habitat collectif sur un périmètre infracommunal.

Actuellement, en dehors de la CPCU sur le territoire de Paris au moins 18 mètres d'ouvrage public de réseaux de chaleur différents sont identifiés sur le territoire de la future métropole.

Cette problématique ne relève pas d'enjeux métropolitains mais bien de préoccupations de développement local et déconcentré.

Elle comporte également des enjeux importants en termes de stabilisation du prix de la chaleur, un des objectifs que nous poursuivons pour les locataires et copropriétaires qui seront raccordés, facteur essentiel pour lutter contre la précarité énergétique.

Il est donc nécessaire de laisser la place à des initiatives très locales en cohérence avec cette démarche de transition énergétique.

C'est pourquoi la ville comme les autres villes qui sont adhérentes à cette compétence au Sipperec prennent actuellement position pour demander que ces dispositions soient retirées de la loi NOTRe retirant ce transfert de la compétence à la métropole.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. MARTIN. - C'est un dossier compliqué. D'un côté, les arguments que vous avancez sont recevables et nous sommes complètement en phase avec les risques affichés.

De l'autre, le transfert de la compétence vers la métropole du Grand Paris aura naturellement un effet d'optimisation et de mutualisation des ressources associées.

Vous comprenez bien que 18 mètres d'ouvrage public de réseaux de chaleur différents rien que pour le territoire de la future métropole, cela interpelle.

Il faudrait peut-être au lieu de refuser en bloc ce transfert de responsabilité qui se fera ou ne se fera pas suivant les décisions, trouver un accord avec la métropole du Grand Paris pour laisser une certaine autonomie et souplesse aux communes.

Nous voterons pour cette résolution car la métropole du Grand Paris est loin d'être limpide aujourd'hui en termes d'organisation et de transfert de compétences.

De plus, le projet de géothermie est un dossier important pour Bagneux et ce n'est pas le moment de déstabiliser l'organisation en place.

Merci.

Mme le MAIRE. - D'autres interventions ?

Mme MEKER. - Il est évident qu'il y a un sujet puisque ce transfert de compétences impliquerait implicitement la perte d'un savoir acquis depuis plus d'une trentaine d'années, une mutualisation de savoirs. Il serait triste de voir le travail réalisé avec le SIPPAREC depuis les études jusqu'au suivi technique du chantier pendant le forage, etc. se volatiliser dans une administration, loin. Cela n'aurait guère de sens.

Je pense qu'il est très important que nous soutenions ce propos de laisser ce travail de mutualisation et transversal, qui n'est pas si simple, entre les collectivités territoriales. Cela fonctionne bien, il n'y a aucune raison de détruire cela.

Mme BOUDJENAH. - Au dernier Comité syndical du Sipperec jeudi dernier, cette délibération a été adoptée à l'unanimité par toutes les sensibilités confondues.

L'enjeu est évidemment de penser efficacité des projets plutôt que transfert de cette compétence qui, pour l'instant, marche bien et repose sur quelques projets. Le Sipperec ne développe pas cette compétence sur l'ensemble des communes pour lesquelles il travaille. Il semblait pertinent à tout le monde que l'on ne se retrouve pas noyé, si je puis dire, et que cela ne paralyse pas nos projets qui sont bien avancés.

Mme le MAIRE. - Je vais peut-être rajouter un élément sur ce point. Nous venons de signer, au nom de l'association des maîtres d'ouvrage public en géothermie, un courrier commun de 16 maires au Premier Ministre en lui demandant de revenir sur sa disposition de la loi NOTRe en évoquant qu'il n'y a pas eu de travail préalable avec les communes, qu'il n'y a pas de travail préparatoire ni d'évaluation des impacts de ce transfert et donc en demandant que ce soit retiré.

Je précise que c'est Jean-Jacques Bridey, le Député-Maire de Fresnes, le Président de l'AGEMO, qui a été à l'initiative de cette proposition qui rassemble les Maires de tendance politique différente mais qui sont tous unis sur la même demande auprès du Gouvernement et du Premier Ministre.

C'est pour cela que je propose que l'on adopte cette motion apportée par le Sipperec dans la même logique que l'AGEMO.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Il conviendra d'envoyer cette délibération au SIPPAREC et au Premier Ministre.

SIGEIF

11/AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ADHESION DE LA COMMUNE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE POUR LES COMPETENCES GAZ ET ELECTRICITE

Mme le MAIRE. - À chaque adhésion d'une commune, on demande à chaque Conseil municipal de délibérer pour donner son accord sur cette adhésion.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

ORGANISATION DE LA « FETE DES ASSOCIATIONS, DU SPORT ET DE LA MUSIQUE »

12/AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE ET DES AUTRES PARTENAIRES POSSIBLES POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS QUI EN DECOULERONT

Mme le MAIRE. - Je vous propose de me donner l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental des Hauts-de-Seine. Il s'agit d'une délibération traditionnelle.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PREVENTION DE LA RADICALISATION VIOLENTE

13/APPROBATION DE LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE BAGNEUX AU PROJET EUROPEEN RELATIF A LA PREVENTION DE LA RADICALISATION VIOLENTE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS QUI EN DECOULERONT ET DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS

M. HADDAD. - La commune de Bagneux a adhéré au Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) et au Forum européen pour la sécurité urbaine (EFUS) en janvier 2014.

Ces associations sont des associations de villes dont la devise pourrait être : les villes aident les villes.

Les échanges de bonnes pratiques entre communes sont en effet au cœur de leur approche et de leur philosophie.

Il vous est proposé ce soir que la commune de Bagneux soit partie prenante du deuxième volet d'un projet européen intitulé LIAISE 2, Acronyme qui signifie en anglais institution locale contre les extrémismes et qui regroupent 8 pays européens.

L'axe central de ce projet déposé devant la commission européenne est de faire de la prévention, de la formation et de la sensibilisation sur la question de la radicalisation violente.

S'il est retenu, la municipalité pourra ainsi bénéficier d'un fonds de 10 000 € qui renforcera notamment le travail entrepris dans d'autres villes après les attentats de janvier.

Il est donc proposé au Conseil municipal ce soir d'approuver la participation de la commune à ce projet européen et d'autoriser Mme le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi qu'à déposer les subventions auprès des différents organismes.

Mme MOUTAOUKIL. - Je salue cette initiative, mais je me demandais... d'ailleurs, j'avais fait la remarque en commission non pas citoyenneté mais à la commission éducation... s'il ne valait pas mieux transformer le verbe « déposer » par « demander » des subventions. On a l'impression que c'est nous qui allons déposer les subventions alors qu'en fait vous allez demander, Mme le Maire, des subventions.

Mme le MAIRE. - C'est déposer une demande.

M. HADDAD. - Oui.

Mme le MAIRE. - Avez-vous d'autres remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TARIFS

ÉDUCATION

14/APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

15/APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES CENTRES D'ACCUEILS PERISCOLAIRES

16/APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

17/APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES ACTIVITES SPECIALISEES

18/APPROBATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LES PRESTATIONS DE SEJOURS

Mme DAVID. - Il s'agit d'approuver les différentes grilles tarifaires des prestations adossées au quotient familial.

Conformément à ce que nous avons dit au moment du débat sur les orientations budgétaires, nous proposons une augmentation de 2,5 % pour la grande majorité des prestations. Nous proposons pour la restauration une augmentation de 1 % et une augmentation de 5 % pour les repas servis aux enseignants car les tarifs n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années. Le tarif reste relativement correct puisqu'il sera servi à 4,18 €.

Autre exception, l'augmentation de 15 % proposée pour les accompagnements de l'EMS. Comme vous avez pu le voir dans la délibération, l'accompagnement en cars pour l'année, c'est 19,55 € et 9,49 € quand c'est un accompagnement à pied pour l'ensemble de l'année.

Cela reste des tarifs tout à fait acceptables.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons aux votes. Nous les voterons une par une.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 14 EST ADOPTEE, AVIS CONTRAIRE LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 15 EST ADOPTEE, AVIS CONTRAIRE LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 16 EST ADOPTEE, AVIS CONTRAIRE LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 17 EST ADOPTEE, AVIS CONTRAIRE LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 18 EST ADOPTEE, AVIS CONTRAIRE LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS**

TARIFS NON BASES SUR LE QUOTIENT FAMILIAL

SPORTS**19/RELEVEMENT DES TARIFS DE DROITS DE STATIONNEMENT CAMPING ET AUTRES PRESTATIONS****20/RELEVEMENT DES TARIFS DES PLATS CUISINES****21/RELEVEMENT DES TARIFS CONCERNANT LES REPAS DES COMMENSAUX****22/RELEVEMENT DES TARIFS DE L'ACTIVITE GYMNASTIQUE SENIORS****23/RELEVEMENT DES TARIFS CONCERNANT L'ACTIVITE AQUAGYM SENIORS ET DE LA NATATION**

M. CALICE. - Il nous est proposé la revalorisation de 2,5 % des tarifs des prestations du service des sports qui ne sont pas soumis au quotient familial. Cette revalorisation sera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2015. Elle concerne des prestations liées à la Trinité sur-Mer et, pour les activités de seniors telles la gymnastique et l'aquagym.

Mme le MAIRE. - Des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 19 EST ADOPTÉE, AVIS CONTRAIRE (LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS)**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 20 EST ADOPTÉE, AVIS CONTRAIRE (LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS)**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 21 EST ADOPTÉE, AVIS CONTRAIRE (LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS)**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 22 EST ADOPTÉE, AVIS CONTRAIRE (LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS)**

☞ **VOTE SUR LA DELIBERATION N° 23 EST ADOPTÉE, AVIS CONTRAIRE (LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS)**

JEUNESSE**24/REVALORISATION DES TARIFS DES SPECTACLES DU FESTIVAL « ALLIANCES URBAINES » ORGANISÉ PAR LE SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE – ÉDITION 2015**

Mme MOUTAOUKIL. - Un peu dans la même veine de ce que l'on vient de passer en revue, s'agissant du Festival Alliances Urbaines dont l'année 2015 marquera la 18^{ème} édition, je souhaitais rappeler que cet événement permet d'accompagner et de valoriser la jeunesse de notre ville. Cet outil permet aux publics de se croiser dans notre ville. C'est un projet de territoire où les agents du service de la jeunesse et des jeunes de la ville coconstruisent le festival pour faire de cet événement un événement culturel de premier plan.

Nos jeunes participent à un comité de programmation constitué de jeunes du Conseil local de la jeunesse notamment qui se déplacent dans les salles d'Île-de-France à la découverte des talents.

Ce sont des jeunes de la ville qui travaillent les supports et les contenus de communication mais aussi les réseaux sociaux.

Ils participent à la réalisation de cet événement.

C'est donc un moment de valorisation des parcours de beaucoup de nos jeunes qui prennent part à cette manifestation.

Cette année, ce festival sera organisé du 29 mai au 6 juin 2015. Il se déclinera en trois temps : les

alliances de la danse, les alliances de la musique et les alliances de l'humour. Il est proposé de tarifier ces spectacles et de demander au Conseil municipal ce soir d'approuver une revalorisation des tarifs de 2,5 % pour les différents accès au Festival Alliance Urbaine 2015.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons aux votes.

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 24 EST ADOPTÉE, ABSTENTION (LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS)

25/REVALORISATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES A L'UTILISATION DES STUDIOS DE MUSIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Mme MOUTAOUKIL. - Il s'agit de la valorisation des participations familiales et de l'utilisation des studios de musique de la chaufferie pour l'année scolaire 2015-2016.

Il vous est proposé, là aussi, une revalorisation des tarifs de 2,5 %.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ VOTE SUR LA DELIBERATION N° 25 EST ADOPTÉE, ABSTENTION (LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS)

26/FIXATION D'UN TARIF POUR UN CONCERT AU THEATRE VICTOR HUGO DE BAGNEUX

Mme MOUTAOUKIL. - Ce concert se déroulera au théâtre Victor Hugo.

À l'occasion d'une tournée du chanteur Kery James, je ne sais pas si vous connaissez ce chanteur, mais il gagne à être connu ! nommée ACES-Tour, ce chanteur propose de reverser une partie de son cachet à un jeune de Bagneux sous la forme d'une bourse de 6 000 € afin de le ou la soutenir dans ses études supérieures.

Cette bourse sera cofinancée par l'acteur Omar Sy et le footballeur Florent Malouda. Cette bourse sera remise à l'issue de ce concert qui se tiendra le 16 mai 2015 au théâtre Victor Hugo. Les jeunes qui souhaitent postuler à cette bourse devront répondre à un appel à projets qui sera prochainement lancé par le service jeunesse.

Cet appel à projets consiste à mobiliser et à accompagner les jeunes étudiants de la ville pour qu'ils transmettent une vidéo de 3 minutes sur une plate-forme Internet.

Ces vidéos seront ensuite récupérées par le jury qui désignera le lauréat.

Il vous est proposé ce soir de fixer l'entrée de ce concert au tarif unique de 10 € par personne. Une billetterie sera bien évidemment mise en place à cet effet.

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il y a unanimité à l'égard de ce projet ?....

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

27/REVISION DES TARIFS APPLIQUES AU SEIN DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS HORS QUOTIENT FAMILIAL

Mme CHAMI. - Les centres sociaux et culturels de la Fontaine Gueffier et Jacques Prévert proposent et organisent diverses activités en direction des familles qui permettent de soutenir les liens intergénérationnels et de favoriser le mieux vivre ensemble.

Le quartier sud a déjà commencé à recevoir ses nouveaux habitants, le nord entre dans une phase de renouvellement urbain importante avec l'arrivée des 2 métros et la reconnaissance de la Pierre Plate comme quartier prioritaire.

Le visage des quartiers évolue et les 2 CSC travaillent, au travers du renouvellement de leur projet social, à l'adaptation de ces activités aux publics présents et à venir.

Conformément aux orientations municipales en matière budgétaire du budget primitif 2015, il est demandé la revalorisation des tarifs suivants à hauteur de 2,5 % à compter du 1^{er} septembre 2015.

Il s'agit de la participation annuelle des familles aux activités de soutien scolaire alphabétisation, participation aux sorties et séjours et la billetterie relative aux initiatives ponctuelles (exception faite du tarif A maintenu à 1,50 €).

Il vous est demandé d'approuver ces tarifs.

Mme le MAIRE. - Merci.

Avez-vous des remarques à formuler ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, CONTRE (LE GROUPE BAGNEUX POUR NOS ENFANTS)**

RESTAURATION

28/CREATION D'UN TARIF POUR LA VENTE DE REPAS CONFECTIONNES PAR LA CUISINE CENTRALE POUR LES ORGANISMES EXTERIEURS

Mme le MAIRE. - Il vous est proposé de créer un tarif identique à celui appliqué aux associations, soit 4,90 € le repas.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ÉDUCATION

FINANCEMENT DE SAINT GABRIEL

29/ACCEPTATION DE LA CONVENTION ET DES AVENANTS A PASSER AVEC LA FONDATION D'AUTEUIL SAINT GABRIEL ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme TALLA. - Il s'agit de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école privée élémentaire de la fondation d'Auteuil-Saint-Gabriel.

Comme vous le savez, lors du Conseil municipal du 27 septembre 2011, les modalités ont été fixées.

Le forfait est ainsi fixé à 462 € par enfant et paran, soit une somme de 50 820 € pour les 110 élèves balnéolais.

Il est donc proposé de voter une nouvelle convention avec la Fondation d'Auteuil Saint Gabriel et l'avenant afin que Bagneux puisse subventionner cet établissement.

Pour rappel, la précédente convention a été établie pour un an et avec une reconduction tacite sans que cela puisse dépasser 3 ans.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ou des questions sur ce point ?

Il s'agit d'une délibération habituelle.

M. CARTERON. - Je m'abstiens sur cette résolution parce que je ne suis pas favorable au financement de l'école privée.

Mme le MAIRE. - C'est obligatoire. C'est dans la loi !

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS DEUX ABSTENTIONS (M. ZANI ET M. CARTERON)**

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SUR FONDS LOCAUX EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DU MULTI-ACCUEIL ARC-EN-CIEL

30/APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE A UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SUR FONDS LOCAUX EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT DU MULTI-ACCUEIL ARC-EN-CIEL ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. LE THOMAS. - Il s'agit de signer cette convention dans la mesure où c'est un oubli dans le cadre de l'augmentation de la capacité d'accueil de la structure petite enfance passant de 39 places à 45. Il était convenu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine qu'au renouvellement du CEJ, l'extension de la crèche Arc-en-Ciel serait ajoutée, ce qui n'a pas été le cas.

Il convient de rétablir cette convention puisque les tarifs de l'accueil de la petite enfance dans cette structure ont été compensés par la ville à hauteur de 8 € et que les 6 nouvelles places furent subventionnées par la ville à hauteur de 20 €.

Nous devons normalement percevoir une subvention concernant cette démarche par le contrat enfance jeunesse qui ne l'a pas prise en compte mais qui s'apprête à le faire à hauteur de 2 812 € pour 2012 et de l'intégrer pour l'année 2013.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PRESTATION DE SERVICE AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS

31/APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE AU BENEFICE DE LA PRESTATION DE SERVICE AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme DAVID. - La C.A.F. subventionne dorénavant ces temps d'activité périscolaire.

Il faut signer une nouvelle convention avec la C.A.F. pour la prise en compte des activités périscolaires, les 3 heures hebdomadaires sur 36 semaines. La C.A.F. subventionnera au nombre d'enfants présents sur ces temps d'activité périscolaire.

Ce sera inclus dans la prestation de service.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

32/ACCEPTATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES DEPARTEMENTALES A PASSER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LA GRILLE RECAPITULATIVE DES STRUCTURES MUNICIPALES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

M. LE THOMAS. - Dans sa séance du 27 juin 2014, l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine a adopté un nouveau règlement d'attribution des aides départementales en faveur des structures de la petite enfance gérées par les communes.

Le règlement d'attribution présenté par le département remplace donc celui du 21 septembre 2009.

Le règlement d'attribution des aides départementales est complété dans une grille récapitulative des structures d'accueil de la petite enfance dont la commune de Bagneux a la gestion directe.

En fait, il convient de voir, dans cette situation, l'intégration des enfants handicapés, par exemple. Cela nous permet entre autres de bénéficier de subventions supplémentaires et de revaloriser ces tarifs.

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'accepter ce règlement d'attribution des aides départementales à Bagneux pour bénéficier de ces subventions.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

CULTURE

33/ADHESION DE LA VILLE A LA FEDERATION DES ARTS DE LA RUE EN ÎLE-DE-FRANCE

Mme le MAIRE. - C'est une proposition du service culturel de la ville. L'adhésion pour 2015 s'élève à 308 €. Nous travaillons avec des compagnies d'art de la rue notamment dans le cadre de la fête des vendanges.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

34/AUTORISATION A DEPOSER LE DOSSIER DE RENOUVELLEMENT DES LICENCES DE SPECTACLE AUPRES DE LA DRAC ET DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA VILLE

Mme le MAIRE. - Il y a besoin de licences pour le spectacle vivant.

Il y a pas mal d'activités à Sud-de-Seine mais aussi des activités qui dépendent de la ville, notamment des productions à la salle des fêtes à Marc Lanvin pour la fête des vendanges.

Il s'agit de déposer une demande de renouvellement puisque notre licence arrive à expiration courant de l'année 2015.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

COMMUNICATION

MARCHE FOURNITURE DE PAPIER POUR L'IMPRIMERIE ET LA REPROGRAPHIE N° 200600 - LOT N° 1 PAPIER POUR LA REALISATION DU JOURNAL MUNICIPAL « BAGNEUX INFOS » EN IMPRESSION OFFSET

35/ACCEPTATION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE N° 200600 A PASSER AVEC LA SOCIETE INAPA CONCERNANT LA MODIFICATION DU TYPE DE PAPIER ET DU FORMAT UTILISES POUR LA REALISATION DU JOURNAL MUNICIPAL « BAGNEUX INFOS » EN IMPRESSION OFFSET ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de remarque ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

MARCHE DE REALISATION DE TRAVAUX D'IMPRESSION ET DE FAÇONNAGE POUR LES SERVICES DE LA VILLE DE BAGNEUX

36/AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE CORRESPONDANT

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'un marché d'un an reconductible trois fois attribué en commission d'appel d'offres.

Nous passons au vote.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

JUMELAGE

37/ ACCEPTATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION DOULEURS SANS FRONTIERES (DSF) VISANT UNE PRISE EN CHARGE ADAPTEE DES ENFANTS ET FAMILLES EN SOUFFRANCE DANS PLUSIEURS ETABLISSEMENTS DE L'ENFANCE ET LA PETITE ENFANCE A VANADZOR ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. BESSON. - Cette délibération s'inscrit dans le cadre de notre jumelage avec la ville de Vanadzor qui date de 1968.

Je regrette que Françoise Hours ne soit pas là parce que je pense que cela l'aurait rassurée sur le niveau d'engagement de la ville vis-à-vis du handicap.

Nous avons rencontré les représentants de Douleurs sans Frontières lors de notre voyage en Arménie en 2010 et entamé un partenariat depuis 2011 avec cette association.

Cette association présente en Arménie depuis 2001 et à Vanadzor depuis 2004 a pour objet principal le traitement de la douleur à travers la recherche de procédés thérapeutiques, la formation de personnels et la diffusion de connaissances. Elle développe de plus des programmes de formations et des actions médico-psycho-sociales destinés aux praticiens de l'enfance et de l'adolescence comme :

- la protection maternelle et infantile auprès de pédiatres et infirmières,
- des groupes de paroles pour femmes enceintes
- la mise en place d'outils de dépistage et de prévention du retrait relationnel des enfants,
- l'organisation de consultations psychologiques pour enfants et familles,

- la formation à l'animation de groupes de psychomotricité.

Enfin, elle favorise le développement d'écoles inclusives où interviennent des équipes spécialisées (psychologues, orthophonistes, éducateurs, assistantes sociales).

Ce sont des structures où enfants handicapés ou non suivent le même parcours pédagogique et partagent le même quotidien.

Cette démarche ayant pour objectif de favoriser l'insertion des enfants porteurs de handicap ou ayant des difficultés de développement dans une société qui a encore du mal à gérer ce type de problématiques.

Ces actions répondent aux besoins exprimés par la municipalité de Vanadzor et la région de Lori. Elles sont soutenues par le Maire qui met à disposition un local pour le centre d'accueil parents/enfants.

Douleurs sans Frontières nous tient régulièrement informés de ces actions et nous adresse annuellement un bilan d'activités détaillé.

Nous avons rencontré ces représentants en janvier pour étudier le prolongement de ces actions. Il concerne principalement :

- la formation des équipes spécialisées des écoles et jardins d'enfants inclusifs à la prise en charge des petits souffrant de troubles envahissants du comportement,

- la sensibilisation d'un public plus large à ces problématiques (autres professionnels de l'enfance, parents et familles)

- l'appui au développement d'un réseau de prévention et de soins.

La ville de Bagneux propose la reconduction de son soutien par une subvention de 5 500 €, ce qui représente 10 % du budget global de ces actions.

Il s'agit donc d'approuver la convention passée entre DSF et la ville et de donner l'autorisation à Mme le Maire de la signer.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ou des remarques ?....

(Aucune.)

On connaît cette association puisqu'on travaille avec elle depuis plusieurs années.

Je crois que c'est une bonne initiative.

Nous passons au vote.

➤ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

HABITAT

38/APPROBATION DE LA CONVENTION DE RESERVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX POUR LA VILLE A PASSER AVEC LA SEMABA ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme SEISEN. - Les réservations sont en fait la contrepartie de la participation des différents partenaires, comme l'État et les collectivités territoriales, à la construction et à l'acquisition de logements sociaux.

La ville a garanti l'ensemble des emprunts de la SEMABA qui est son outil. La forme de participation peut être des financements directs, des prêts ou des garanties d'emprunts.

Elle peut prétendre à 20 % des réservations sur l'ensemble des logements de la SEMABA qui, au 1^{er} janvier 2015, sont recensés à 2 703. 20 % de 2 703, cela représente 541 logements.

La convention proposée ce soir est une convention de régularisation visant à flécher précisément résidence par résidence, logement par logement les réservations dont bénéficie la ville.

Vous avez en annexes de la délibération la convention de réservation mais également le listing de l'ensemble des logements identifiés. Cela a fait l'objet d'un travail important pour arriver à cette régularisation entre la ville et la SEMABA. Ce travail minutieux nous permettra de clarifier de quels contingents relèvent tels et tels logements.

Mme le MAIRE. - Je suppose qu'il n'y a pas de remarques ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☛ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, ABSTENTION (LE GROUPE BAGNEUX, DEMAIN)**

39/APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SEMABA DEFINISSANT LES CONTREPARTIES A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA SEMABA CONCERNANT LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REFECTION DU PATRIMOINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE VERSER A LA SEMABA UNE SUBVENTION DE 499 781,92 EUROS

Mme SEISEN. - Le débat a dû avoir lieu au budget primitif précédemment sur le principe d'une subvention annuelle de la ville vers son outil qui est la SEMABA.

Il s'agit, là, de la première déclinaison de cette subvention pour l'année 2015 et de préciser à quoi servira cette subvention, en l'occurrence, à des travaux de réfection des toitures-terrasses d'habitations listées dans la délibération.

Le montant de l'opération de réfection des terrasses sera d'environ 2,5 M€ et concernera 772 logements. Les résidences concernées sont le Clos Lapaume, Picasso, Léo Ferré, Georges Brassens, la Fontaine Gabriel Peri et Gibon I.

En contrepartie de cette subvention, la SEMABA s'engage à réserver pour la ville 28 logements en désignation unique sur les patrimoines concernés.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?

M. MARTIN. - Nous voterons contre bien sûr, en cohérence avec notre vote du budget primitif.

J'ai juste une question sur la crédibilité de la SEMABA. Aura-t-elle la capacité d'emprunter 2 M€ si j'ai bien compris puisqu'en fait, globalement, les travaux seront d'environ 2,5 M€, pour effectuer ces travaux en 2015 ?

M. ROUSSEAU. - En cohérence, nous voterons contre.

Ce projet de résolution nous apparaît peu compréhensible. On doit réaliser des économies sur les villes. La question sera directe, vous la trouverez peut-être provocante : est-ce pour renflouer la SEMABA ? Je souhaiterais avoir aussi des nouvelles du prêt de 10 M€ consenti par la ville à la SEMABA. Je sais que l'on n'est pas encore en juin mais il arrive.

Mme MOUTAOUKIL. - J'ai une petite question. Pardon par avance pour mon ignorance, mais je me suis demandé ce que voulaient dire très exactement 28 logements en désignation unique. Pourrait-on nous apporter des explications ?

Mme le MAIRE. - Un seul tour.

Mme MOUTAOUKIL. - Cela passe-t-il devant la commission d'attribution ?

Mme le MAIRE. - Bien sûr.

Cela veut dire que la ville aura 28 logements mais une seule fois. Si le locataire déménage, la ville perd le droit de réservation. C'est comme cela aussi avec le 1 %. Des collecteurs collectent soit pour une fois soit pour des conventions reconductibles. Ils payent plus à ce moment, bien évidemment.

Concernant les travaux, je vous rappelle que l'on a inscrit au budget primitif 2015 une subvention de 500 000 € à la SEMABA pour régler des travaux dans les résidences.

Nous avons précisé à ce moment-là que la ville n'aidait pas la S.E.M. notamment pour l'entretien courant de ses résidences et que toutes les collectivités locales qui avaient des organismes d'HLM ou des sociétés d'HLM... C'est le cas pour le Conseil général qui aide Hauts-de-Seine Habitat sur des montants... De mémoire, sur 2014, c'était 20 M€.

C'est le cas dans d'autres communes autour de nous. Toutes celles qui ont des offices HLM participent tous les ans financièrement pour permettre à leurs offices d'H.L.M. ou à leur S.E.M. de réaliser des travaux d'entretien.

Je crois qu'il est bien que nous puissions le faire. Bien sûr, nous espérons que la S.E.M. pourra obtenir ces emprunts. Je ne vais pas vous mentir en vous disant qu'elle les obtiendra tout de suite.

Nous sommes engagés - vous le savez - dans une situation de redressement de la SEMABA. J'aurai l'occasion de revenir devant le Conseil municipal assez rapidement sur des propositions pour vous tenir informés de l'avancée de notre travail. J'avais déjà évoqué le fait que l'on cherchait à travailler avec d'autres partenaires notamment du logement social. Ce n'est pas nouveau. Nous sommes engagés dans ce travail notamment parce que notre S.E.M. est une S.E.M. de logements sociaux qui a peu de patrimoine puisqu'on est à 2 800 logements. Vous savez qu'à cette taille, on est trop petit. Je ne reviens pas sur les coûts de gestion, etc. d'une petite structure. C'est dans ce sens que nous travaillons aujourd'hui.

Vous évoquez l'avance faite par la ville de 10 M€ à la SEMABA. Nous aurons l'occasion d'y revenir. Je ne suis pas en capacité aujourd'hui de vous donner une réponse définitive sur la proposition que je pourrais vous faire en juin prochain, mais sachez que l'on y travaille extrêmement activement.

Nous avons travaillé avec la SEMABA pour que la somme que nous votons ce soir soit fléchée exclusivement sur des travaux dans les résidences et pas sur d'autres lignes de trésorerie qu'aurait besoin la SEMABA.

On va tout faire pour que ces travaux puissent voir le jour dans nos résidences. Il est extrêmement important d'entretenir le patrimoine même si le patrimoine historique de la SEMABA ne fait pas partie des patrimoines sociaux les plus dégradés qu'il peut y avoir sur la commune. On arrive à du patrimoine qui a 30 ans, qui a besoin, vous le savez comme moi, de rénovations notamment sur les façades, plus profondes que de l'entretien courant. Nous travaillons dans ce sens. Nous aurons l'occasion de revenir vers le Conseil municipal en toute transparence. Nous avons essayé de le faire depuis le début.

Dès que nous aurons des éléments plus précis, des pistes de travail, je donnerai les informations au Conseil municipal et au conseil d'administration de la SEMABA.

Je vous propose de passer au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, AVIS CONTRAIRES (BAGNEUX POUR NOS ENFANTS ET BAGNEUX DEMAIN)

PERSONNEL

40/CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE POUR LA DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DE LA VILLE CONNECTEE

Mme SEISEN. - Cet emploi est créé à compter du 1^{er} mai 2015. Cela fait suite à une promotion interne.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

42/CREATION D'UN EMPLOI DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE POUR LA DIRECTION DES ESPACES PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mme SEISEN. - Cela faisait plus d'un an que l'on cherchait quelqu'un.

Mme le MAIRE. - Il n'y a pas de remarque ?....

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

41/CREATION D'UN EMPLOI DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE POUR LA DIRECTION GENERALE - POLE EDUCATION ET EPANOUISSEMENT

Mme SEISEN. - Il s'agit de créer cet par transformation.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

43/INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR POUR SES FONCTIONS DE CONSEILLER AUPRES DE LA COMMUNE

Mme le MAIRE. - Nous avons une nouvelle comptable. L'indemnité s'élève à 8 879,71 €. Il s'agit d'une délibération habituelle pour les collègues qui ne connaissent pas. Qu'ils ne s'inquiètent pas. C'est surprenant la première fois. Comme il y a de nouveaux élus, je vous le dis. C'est légal. Le montant qui lui est donné n'est pas supérieur à Bagneux qu'ailleurs. Il paraît moyen.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie pour elle.

44/PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROCEDURE ET DE CONSIGNATION DANS L'AFFAIRE PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN ELU

Mme le MAIRE. - On vous soumet ce soir une délibération inhabituelle. Ce n'est pas de gaieté de cœur que je vous la présente.

Pourquoi nous la présentons vous ce soir ? Elle porte sur la prise en charge des frais d'avocat pour un ancien collègue de la ville dans le cadre de l'exercice de son mandat.

Une page de discussion s'est ouverte sur les réseaux sociaux - ce genre de chose est assez fréquent - sur les questions du logement dans notre commune.

Des propos diffamatoires ont été tenus à l'encontre de Guy Collet, l'ancien adjoint à l'habitat. Il a été notamment accusé, dans le cadre de ces dialogues sur les réseaux sociaux, de recevoir des pots-de-vin en échange de l'attribution de logements.

Je n'ai pas souhaité laisser se répandre cette accusation très grave.

Avec l'accord de Guy Collet, la municipalité a déposé plainte. Un huissier a établi un mémoire sur le caractère diffamatoire des propos tenus sur cette page dans la mesure où elle avait un caractère public et pouvait donc être lue par n'importe quel de nos concitoyens.

Guy Collet a été entendu par le juge.

Le traitement de cette plainte a été long. Je ne vous donnerai pas de détail. Néanmoins, sur la question des réseaux sociaux, il n'existe pas d'accord entre la France et Facebook qui permette d'enquêter sur les personnes à l'origine de tels propos. Il est assez complexe de faire avancer la législation en la matière.

Pas mal de plaintes ont été déposées pour d'autres faits similaires qui peuvent être soit à l'encontre de personnes publiques soit à l'encontre de personnes privées.

J'ai tenu à ce que l'on puisse mener à terme cette procédure.

La somme n'est pas extravagante. Cette délibération porte sur les frais engagés par l'avocat de la commune pour cette dépense.

C'est l'occasion pour moi de répéter ici publiquement en Conseil municipal qu'à chaque fois qu'un collègue sera attaqué de manière diffamatoire, qu'il soit dans mon équipe ou pas, je n'accepterai pas que des élus soient ainsi mis en cause et traînés dans la boue. Ce n'est pas acceptable. Il y a des limites à ce qu'il faut tolérer.

J'espère que je recueillerai l'unanimité du Conseil sur ce point.

M. ZANI. - C'est tout à l'honneur de la municipalité de se porter au soutien d'un de ses élus, donc il ne fait aucun doute que je m'associe pleinement à la défense de ce collègue.

Cependant, il convient seulement de souligner pour information que le montant de 1 000 € n'est qu'une caution qui est exigée par la justice à de très rares exceptions.

Ainsi, le montant de la procédure sera connu en cours ou en fin de procédure.

En conclusion, défendre l'honneur de notre collègue n'a pas de prix d'autant plus que je reste convaincu que l'élu mis en cause par des calomnies reposant sur le socle de l'infâme diffamation sera lavé de tout soupçon à condition de trouver les auteurs de cette diffamation.

À titre personnel, j'ai une pensée à l'endroit de notre ex-collègue ainsi qu'à toute sa famille.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Zani.

Nous passons au vote.

☛ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme le MAIRE. - Merci.

J'ai reçu une demande de question orale de Laurent Carteron.

M. CARTERON. - Madame le Maire, chers collègues, en ce mois d'avril 2015, nous commémorons le centenaire du génocide perpétré par le Gouvernement turc contre la population arménienne : 1,5 million d'Arméniens hommes, femmes et enfants en ont été victimes.

Cet anniversaire prend une dimension particulière à Bagneux, cela a été rappelé tout à l'heure, puisque c'est la première commune française à s'être jumelée avec une ville arménienne Kirovakan,

devenue Vanadzor.

Nous entretenons des projets de coopération suivis avec cette ville comme la délibération de tout à l'heure l'a rappelé. Plusieurs événements marquants se tiennent dans notre ville au mois d'avril pour ne pas oublier, à commencer par le concert qui a eu lieu hier, le Requiem de Mozart à l'église Saint-Hermeland.

Les liens tissés avec l'ensemble des associations concernées ont été, je crois pouvoir le dire, fructueux. Ils ont permis de mobiliser la communauté arménienne et, au-delà, les Balnéolais attachés au travail de mémoire.

Je vous invite chers collègues à participer nombreux à la commémoration de mercredi prochain.

Je souhaite profiter de cette occasion pour vous demander, Madame le Maire, que vous puissiez saisir le Premier Ministre au nom de notre Conseil municipal pour que la France prenne les dispositions nécessaires contre la négation de ce génocide.

Si le 7 novembre 2000, notre pays a reconnu le génocide perpétré par les autorités turques de l'époque contre la population arménienne, beaucoup de chemin reste encore à parcourir dans l'Union Européenne en ce sens. Beaucoup d'États de l'Union européenne ne l'ont pas reconnu, sans parler du Gouvernement de la Turquie, partenaire et allié de la France, notamment au sein de l'OTAN et qui continue de nier la réalité historique de ce génocide.

Ce premier génocide du vingtième siècle reste sujet à des formes de négation insupportables. Il mérite une vigilance tout aussi importante que le révisionnisme ou la négation de la Shoah.

Il serait donc particulièrement opportun que la France use de son influence auprès de ses partenaires européens, en cette période de commémoration à forte résonance, pour les encourager à reconnaître le génocide et lutter contre les divers négationnismes.

Je souhaitais initialement proposer le vote d'un vœu ou d'une résolution en ce sens, mais le code des collectivités locales ne permet pas l'adoption d'un tel vœu car il n'a pas de caractère local mais national et international.

C'est pourquoi je me contente de cette question d'actualité et vous renouvelle, Madame le Maire, ma demande d'intervention de votre part en notre nom auprès du Premier Ministre afin de faire monter, en cette période commémorative, l'exigence de la reconnaissance pleine et entière du génocide de 1915 et du refus de la condamnation sans équivoque de sa négation.

Mme le MAIRE. - Merci.

Cette question est particulièrement opportune au moment où la commémoration du centenaire permet de remettre sur le devant de l'actualité le génocide contre les Arméniens. De ce point de vue, les paroles du Pape, en reconnaissant ce génocide au nom de l'église catholique, sont une évolution à saluer. Cet anniversaire est, bien sûr, important pour la très nombreuse communauté arménienne en France et dans le monde.

Il l'est aussi pour Bagneux, dont vous avez rappelé à juste titre la proximité avec ce pays et la ville de Vanadzor en particulier.

C'est pourquoi, avec les différentes associations arméniennes et le comité de jumelage, la municipalité a tenu à marquer ce centenaire. Nous croyons beaucoup au travail de mémoire et à la nécessité de faire connaître l'Arménie telle qu'elle est aujourd'hui.

Après-demain, mercredi, je vous rappelle que nous commémorerons le génocide à 18 h 30 au square Kirovakan. Cette cérémonie est appréciée au plus haut niveau de l'État arménien puisque nous y accueillerons l'Ambassadeur d'Arménie en France et une délégation d'une dizaine de parlementaires arméniens qui ont choisi de participer à notre commémoration. Nous l'avons fixée à

cette date pour qu'elle ait lieu avant les congés scolaires puisque les enfants de l'école arménienne y participeront.

C'est dire si je partage votre préoccupation que les pays membres de l'Union européenne reconnaissent enfin le génocide, comme notre pays l'a fait en 2000. Je pense aussi que, à l'image de la loi Gayssot qui s'applique contre les propos racistes et antisémites, des dispositions légales devraient pouvoir sanctionner toute négation du génocide arménien.

Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si, à Bagnex, le 26 avril prochain, nous commémorons les 70 ans de la libération des camps de la mort mais aussi présenterons un documentaire sur le génocide arménien au théâtre Victor Hugo auquel je vous invite à participer.

Évidemment, les pressions exercées sur la Turquie pour qu'elle reconnaisse enfin la nature des massacres perpétrés par son Gouvernement en 1915 ne doivent pas cesser. Il est inadmissible que ce pays puisse encore rappeler un ambassadeur dont l'État reconnaît le génocide. J'estime que nier le génocide dont a été victime le peuple arménien revient à nier l'existence même de ce peuple, qui a pourtant été exterminé pour ce qu'il était.

Malgré des avancées notables, il ne faut pas céder à la tentation du sentiment du devoir accompli et donc tirer toutes les conséquences de la loi portant reconnaissance du génocide arménien.

Il convient notamment d'intégrer dans notre droit pénal la négation de ce crime contre l'humanité que constitue le génocide arménien de 1915.

Mon ancien collègue et ami Guy Fischer, sénateur du Rhône, décédé récemment, avait, jusqu'à son dernier souffle, porté une proposition de loi s'appuyant sur la loi Gayssot pour compléter les dispositions de la loi de 1881 afin que la négation du génocide arménien soit punie comme il se doit.

J'accède donc à votre demande d'interpeller le Premier Ministre, je pense que je peux le faire au nom du Conseil municipal si vous en êtes d'accord, pour l'inciter à faire adopter une loi permettant de condamner la négation de cet événement historique. C'est important, aussi je me propose de relayer si vous en êtes d'accord cette demande. Si vous ne l'êtes pas, je le ferai en mon nom personnel mais je suis sûre que tout le monde le sera. Je m'engage donc à écrire au Premier Ministre pour le saisir comme vous me l'avez demandé.

Mme MOUTAOUKIL. - Je rappelle qu'un travail formidable a été réalisé par un sénateur des Hauts-de-Seine puisque Philippe Kaltenbach a aussi porté cette question devant le Sénat et a fait beaucoup progresser la reconnaissance du génocide arménien.

Mme le MAIRE. - Il n'y a plus d'autres questions ?....

(Aucune.)

Je vous propose de clore notre séance du Conseil municipal.

Nous deux prochaines séances se tiendront les 26 mai et 23 juin.

(La séance est levée à 22 h 20.)